SYNDICAT des EDITEURS de la PRESSE MAGAZINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Assemblée générale annuelle

du 21 juin 2018

OPALIA
40 Avenue de la Grande Armée 75017 Paris
SARL au capital de 50 000 €
Société d'Expertise Comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional Paris – Ile de France et sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de Paris
RCS Paris 492 981 618 – APE 741C

SYNDICAT des EDITEURS de la PRESSE MAGAZINE

44 rue Cambronne
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'attention des Membres,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SYNDICAT des EDITEURS de la PRESSE MAGAZINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères et donnent une image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se caractérisent par un total de bilan de 3 160 959 €, un total de produits d'exploitation de 1 767 502 € et un résultat bénéficiaire d'ensemble de 90 137 €.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « engagement de fin de contrat » en page 7 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation à la clôture 2017 des engagements sociaux mentionnés en annexe à la clôture précédente.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons porté une attention particulière au caractère approprié des principes et méthodes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations retenues en particulier sur le portefeuille des placements financiers et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Le changement de méthode consistant en l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de fin de carrière a été correctement décrite dans l'annexe en isolant son impact sur les capitaux propres d'ouverture d'une part et sur le résultat de l'exercice d'autre part compte tenu des hypothèses d'évaluation retenues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Paris, le 11 Juin 2018

Le Commissaire aux comptes
OPALIA



Représenté par
Alexandra VERNIER-BOGAERT

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Syndicat des Editeurs de la Presse

Magazine

44 rue de Cambronne
75015 PARIS

Siret : 78850363900023

ARCCA

Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

105 avenue Raymond Poincare 75116 PARIS | Tel. 01 45 67 73 69 | www.arcca.fr | Certifié ISO 9001 - Version 2008

Sommaire

1. Comptes annuels 1
Bilan 2
Compte de résultat 4
Annexe 5
REGLES ET METHODES COMPTABLES 6
Notes sur le bilan 8
Tableau des valeurs mobilières de placement 2017 18
Ventilation analytique du compte de résultat 2017 19

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels

ARCCA

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	9 397	6 897	2 500	2 500
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	75 155	30 624	44 531	52 652
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	200		200	200
Autres immobilisations financières	5 868		5 868	45 658
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**90 621**	**37 521**	**53 099**	**101 010**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	968 344	78 234	890 110	621 861
Autres créances	55 366		55 366	66 813
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 783 816	13 245	1 770 572	1 753 390
Disponibilités	352 108		352 108	196 730
Charges constatées d'avance	39 703		39 703	53 301
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 199 338**	**91 478**	**3 107 860**	**2 692 095**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**3 289 959**	**129 000**	**3 160 959**	**2 793 105**

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 197 507	2 197 507
Report à nouveau	-16 117	204 539
RESULTAT DE L'EXERCICE	**90 137**	**-124 437**
FONDS PROPRES	**2 271 527**	**2 277 609**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	207 001	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**207 001**	
Fonds dédiés sur autres ressources	10 295	10 295
FONDS DEDIES	**10 295**	**10 295**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	12 017	12 017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 861	135 435
Dettes fiscales et sociales	375 385	352 053
Autres dettes	12 337	4 796
Produits constatés d'avance	34 536	900
DETTES	**672 136**	**505 201**
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL PASSIF	**3 160 959**	**2 793 105**

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Reprises et Transferts de charge	11 415	0,78	21 075	1,49	-9 660	-45,84
Cotisations	1 464 621	100,00	1 410 008	100,00	54 613	3,87
Autres produits	291 467	19,90	325 346	23,07	-33 879	-10,41
Produits d'exploitation	**1 767 502**	**120,68**	**1 756 429**	**124,57**	**11 073**	**0,63**
Autres achats non stockés et charges externes	819 795	55,97	905 965	64,25	-86 170	-9,51
Impôts et taxes	10 975	0,75	8 731	0,62	2 245	25,71
Salaires et Traitements	512 726	35,01	640 654	45,44	-127 928	-19,97
Charges sociales	217 924	14,88	265 861	18,86	-47 937	-18,03
Amortissements et provisions	17 774	1,21	55 184	3,91	-37 410	-67,79
Autres charges	3 197	0,22	1 885	0,13	1 313	69,66
Charges d'exploitation	**1 582 391**	**108,04**	**1 878 279**	**133,21**	**-295 888**	**-15,75**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**185 111**	**12,64**	**-121 850**	**-8,64**	**306 961**	**-251,92**
Produits financiers	20 651	1,41	18 117	1,28	2 534	13,99
Charges financières	24				24	
Résultat financier	**20 626**	**1,41**	**18 117**	**1,28**	**2 510**	**13,85**
RESULTAT COURANT	**205 738**	**14,05**	**-103 733**	**-7,36**	**309 471**	**-298,33**
Produits exceptionnels			134	0,01	-134	-100,00
Charges exceptionnelles	110 878	7,57	17 541	1,24	93 337	532,11
Résultat exceptionnel	**-110 878**	**-7,57**	**-17 407**	**-1,23**	**-93 471**	**536,98**
Impôts sur les bénéfices	4 723	0,32	3 297	0,23	1 426	43,25
EXCEDENT OU DEFICIT	**90 137**	**6,15**	**-124 437**	**-8,83**	**214 574**	**-172,44**

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

ARCCA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : **Syndicat des Editeurs de la Presse Magazine**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 3 160 959 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 90 137 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2018 par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon le règlement ANC 2014-03.

Ce dernier règlement a été modifié, notamment, par les règlements suivants :
- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion ;
- Le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception PIDR.
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules ont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 1 à 4 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel et informatique de bureau : 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Effectif moyen

L'effectif moyen est de 6 salariés.

Engagements de fin de contrat

Le montant total des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ assimilées au 31 décembre 2017 s'établit à 207.001 euros.

La provision pour l'indemnité de fin de contrat a été constatée en comptabilité pour la première fois au titre de l'exercice 2017. L'information était portée en engagement précédemment.

Le montant de la provision de fin de contrat relative aux exercices précédents est imputé sur le report à nouveau pour 96 K€.
La dotation de l'exercice est comptabilisée en compte de résultat exceptionnel pour 111 K€ correspondant à la meilleure estimation des engagements de départ à la clôture de l'exercice.

L'évaluation des engagements de fin de contrat est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées conformément à la norme IAS 19 et à la recommandation du Conseil National de la comptabilité du 1er avril 2013.
Les hypothèses actuarielles du calcul des IDR sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 1,30 %
- Revalorisation annuelle des salaires : 1 %
- Taux de charges sociales : 45 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

L'âge de départ à la retraite correspond aux règles conventionnelles.
Le taux de turn-over annuel est fonction de l'ancienneté

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 397			9 397
Immobilisations incorporelles	**9 397**			**9 397**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	45 916			45 916
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 445	3 794		29 239
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**71 361**	**3 794**		**75 155**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	200			200
- Prêts et autres immobilisations financières	45 658			5 868
Immobilisations financières	**45 859**			**6 068**
ACTIF IMMOBILISE	**126 617**	**3 794**		**90 621**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 794		3 794
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**3 794**		**3 794**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 897			6 897
Immobilisations incorporelles	**6 897**			**6 897**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	904	9 183		10 095
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 806	2 723		20 529
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**18 709**	**11 906**		**30 624**
ACTIF IMMOBILISE	**25 607**	**11 906**		**37 521**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 069 282 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 868		5 868
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	968 344	968 344	
Autres	55 366	55 366	
Charges constatées d'avance	39 703	39 703	
Total	**1 069 282**	**1 063 414**	**5 868**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Cotisations fact.	
~~Refacturation de frais~~ à établir	29 989
Financements à recevoir	3 281
Total	**33 270**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	97 034	5 859	11 415	91 478
Total	**97 034**	**5 859**	**11 415**	**91 478**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		5 859	11 415	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	2 197 507			2 197 507
Total fonds sans droit reprise	**2 197 507**			**2 197 507**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	204 539		220 656	-16 117
Résultat de l'exercice	-124 437	90 137	-124 437	90 137
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**2 277 609**	**90 137**	**96 219**	**2 271 527**

La diminution du report à nouveau inclut la provision IDR reconstituée à l'ouverture de l'exercice

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	96 219	110 782			207 001
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges					
Total	**96 219**	**110 782**			**207 001**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		110 782			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 672 136 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	12 017	12 017		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 861	237 861		
Dettes fiscales et sociales	375 385	375 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 337	12 337		
Produits constatés d'avance	34 536	34 536		
Total	**672 136**	**672 136**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	86 490
Dettes prov congés payés	39 493
Prov.primes à payer	32 000
Charg soc /congés à payer	17 772
Charg.à payer/prov.primes	14 400
Prov.formation profess.	5 826
Clients av a etablir	3 346
Total	**199 327**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	31 272		
Total	**31 272**		

Les charges constatées d'avance concernent principalement les locaux pour 30K€ et des charges d'exploitation récurrentes.

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	34 536		
Total	**34 536**		

Les produits constatés d'avance concernent les magazines de l'année 2018 pour 25K€ et 9K€ de cotisations SEPM 2018

Tableau des valeurs mobilières de placement 2017

Nature	Valeur Comptable	Evaluation Clôture	-value latente au 31/12/2017	+value latente au 31/12/2017
OPCVM	1 096 341	1 190 023	4 497	- 98 179
Contrat de CAPITALISATION	638 720	701 586		- 62 866
ACTIONS	48 755	52 470	8 748	- 12 463
OBLIGATIONS	-	-		
	1 783 816	**1 944 079**	**13 245**	**- 173 508**

En application du principe de prudence :
Les moins values latentes qui s'élèvent à 13 245 euros font l'objet d'une provision pour dépréciation.
Les plus values latentes qui s'élèvent à 173 508 euros ne sont pas comptabilisées.

Ventilation analytique du compte de résultat 2017

TABLEAUX ANNEXES

Ventilation analytique des tableaux de gestion 2017 — *Comparatif 2016*

	Presse Magazine hors Marketing Pub	Commission Marketing Pub	TOTAL SEPM 2017	TOTAL SEPM 2016
Produits d'exploitation	1 284 017	483 485	1 767 502	1 674 884
Achats et charges ext	- 523 737	- 313 343	- 837 080	- 843 606
Salaires & charges soc	- 589 601	- 138 715	- 728 316	- 920 403
Autres charges exploit	- 11 110	- 5 885	- 16 995	- 32 735
Résultat d'exploitation	**159 569**	**25 542**	**185 111**	**- 121 860**
Résultat financier net d'impôt	15 904	-	15 904	14 820
Résultat exceptionnel	- 105 219	- 5 659	- 110 878	- 17 397
Résultat net	**70 254**	**19 883**	**90 137**	**- 124 437**

SYNDICAT des EDITEURS de la PRESSE MAGAZINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

21 juin 2018

OPALIA SARL au capital de 50 000 €
40 Avenue de la Grande Armée 75017 Paris
Société d'Expertise Comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional Paris – Ile de France et sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de Paris
SIREN RCS Paris 492 981 618 – N° TVA Intracommunautaire FR 23492981618– APE 741C

SYNDICAT des EDITEURS de la PRESSE MAGAZINE

44 rue Cambronne

75015 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

21 JUIN 2018

A l'attention des Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées 2017.

Il nous appartient de vous communiquer, sur les bases des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Nous n'avons relevé aucune convention réglementée à l'occasion de nos travaux d'audit.

Paris, le 11 Juin 2018

Le Commissaire aux comptes
OPALIA

Représenté par
Alexandra VERNIER-BOGAERT